



Commission Territoriale
Seine-Aval

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Forum de l'eau

3 octobre 2017 – Cinéma de Dreux, Dreux

Synthèse

Sommaire

Introduction	3
Actualités	5
Préparation du 11 ^e programme de l'Agence de l'eau : principes et calendrier	5
Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) : avancement.....	6
La coopération décentralisée	9
Le programme d'interventions de l'AESN à l'étranger	9
Un projet ambitieux d'accès à l'eau et à l'assainissement au Burkina-Faso	10
Bande annonce du film naturaliste « L'estuaire de la Seine, un milieu exceptionnel » ...	13
Projection-débat sur le changement climatique	14
Table ronde : s'adapter au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie	18
Présentation de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie	18
Témoignages	19

Introduction

Alain FILLON

Vice-président de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux en charge de l'eau et de l'assainissement

Il est de mon devoir d'excuser Gérard Hamel, Maire de Dreux et Président de la communauté d'agglomération, pour son absence aujourd'hui. En tant que Vice-président, je souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et remercie les organisateurs d'avoir choisi la ville de Dreux. Cette dernière se reconnaît pleinement dans la mise en œuvre des actions d'adaptation au changement climatique recommandées par la stratégie élaborée par l'agence de l'eau Seine-Normandie. De nombreuses actions ont été initiées par la communauté d'agglomération en 2003 puis en 2014. L'élaboration de son agenda 21 prévoit cinq grands groupes d'actions, dont l'optimisation des réseaux et un meilleur contrôle des risques d'inondation. Ces actions sont regroupées dans un grand chantier d'assainissement en cours de finalisation. La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable a fait l'objet d'un des plus grands chantiers de France. La mise en place de cultures adaptées au niveau des aires d'alimentation a été entreprise. D'autres actions sont susceptibles d'être citées ce matin, comme le plan climat énergie ou des travaux de restauration de la continuité écologique. Toutes ces raisons justifient la signature de l'engagement pour l'adaptation au changement climatique par la communauté d'agglomération de Dreux. Je vous souhaite à tous et à toutes une excellente journée de travail.

Sylvain REVERCHON

Directeur Départemental DDT 28

Je souhaite présenter les excuses de Mme la Préfète d'Eure-et-Loir qui accorde une grande importance aux questions de l'eau. Le changement climatique est une préoccupation majeure des gouvernements depuis plus de dix ans. En 2016, une feuille de route a été élaborée insistant sur les aspects de la connaissance, de la prévention, de l'adaptation et de la vulnérabilité des filières. Cette stratégie se positionne dans ce cadre et il est satisfaisant que cette initiative prenne place à Dreux, assurant le lien entre Seine-Normandie et Eure-et-Loir. Les services de l'Etat du département restent pleinement mobilisés sur cette question, notamment à travers les plans climat air énergie territoriaux. Un second point sur lequel la DDT reste très engagée porte sur la question de l'eau et de l'agriculture. D'importants enjeux concernent les activités économiques et la qualité de l'eau. L'Eure-et-Loir accueille 30 captages prioritaires. Mme la Préfète souhaite travailler avec les agences de l'eau, les agriculteurs et les collectivités sur un plan susceptible d'améliorer durablement les pratiques des agriculteurs en garantissant la qualité de la ressource en eau potable. Une initiative sera prise durant le mois de novembre. Les services de l'Etat restent aux côtés des collectivités et des autres partenaires afin d'aider dans le cadre de cette stratégie.

Didier PERALTA

Président de l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie

Je souhaite excuser Hubert DEJEAN DE LA BATIE pour son absence ce matin. La Région Normandie est ravie de participer à ce forum. Elle adopte une politique très volontariste en accompagnant fréquemment des porteurs de projets sur cette question de l'adaptation au changement climatique. L'AESN est un partenaire très important. La Normandie est bordée par près de 700 km de côtes, répartis sur 4 départements. La GEMAPI représente une compétence très importante pour la Région fortement concernée par les risques de submersion.

André BERNE

Directeur de la Direction territoriale Seine-Aval et secrétaire de la COMITER

Les forums de l'eau de la Direction territoriale Seine-Aval ont lieu dans des villes différentes chaque année. Elle se situe à cheval sur six départements dont trois principaux, la Seine-Maritime, L'Eure et L'Eure-et-Loir. Les forums se divisent traditionnellement en une partie dédiée aux actualités le matin et une partie thématique l'après-midi. Ce matin, une actualité porte sur le programme de l'agence de l'eau, qui est renouvelé tous les six ans. Le Parlement vote tous les six ans une autorisation qui permet à l'AESN de prélever des redevances sur les usages de l'eau et à redistribuer les sommes collectées aux porteurs de projets menant des actions concernant la ressource en eau. 95 % des sommes perçues sont redistribuées. Il existe aussi un principe de solidarité dans le bassin. Sur Seine-Aval, la moitié des sommes dépensées provient des autres parties du territoire, notamment la région parisienne.

Une autre actualité concerne la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) qui vise à assurer une cohérence hydrographique en matière de politique de l'eau. Un troisième temps sera consacré à la solidarité internationale avec la présentation d'un projet d'accès à l'eau au Burkina-Faso. La bande-annonce d'un film en cours de réalisation sur l'estuaire de la Seine sera présentée.

L'après-midi sera consacrée au changement climatique avec la projection du film « Heula ! ça chauffe ! ». Elle sera suivie d'une table ronde et de la présentation d'une série d'initiatives. Chacun sera ensuite invité à s'engager en faveur de la stratégie d'adaptation au changement climatique. L'implication de l'AESN sur ce thème répond à la demande du comité de bassin d'arrêter une stratégie d'adaptation au changement climatique car ce dernier constitue une menace pour l'eau. Par exemple, la mise aux normes de l'ensemble des stations d'épuration a été réalisée par rapport à un calcul du débit des rivières. Le changement climatique étant susceptible d'engendrer une baisse moyenne des débits de 30 %, ces outils deviennent alors obsolètes. Cette perspective pose un véritable défi en matière d'assainissement et d'accès à l'eau potable. Il est nécessaire de se préparer dès maintenant.

Actualités

Préparation du 11^e programme de l'Agence de l'eau : principes et calendrier

Loïc GUEZENNEC

Chef de service à la Direction territoriale Seine-Aval

Le 10^e programme se termine en 2018 et l'élaboration du 11^e a débuté en avril 2017. Plusieurs groupes de travail du comité de bassin et de l'agence de l'eau ont initié une réflexion afin d'en tracer les contours. Le sujet principal de la COMITER Seine-Aval concerne l'industrie, qui a été abordée lors de la dernière réunion. Le premier travail porte sur l'équilibre financier du programme suite à la présentation de la loi de finances la semaine dernière. Il sera adopté en octobre 2018.

Les grands principes énoncés par le comité de bassin sont de ne pas accroître la pression fiscale et de suivre les priorités fixées par le gouvernement :

- l'atteinte du bon état écologique des eaux ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- la biodiversité ;
- la santé ;
- la solidarité territoriale.

Le calendrier prévoit un retour régulier vers l'ensemble des acteurs concernés. Une présentation exhaustive sera proposée une fois le programme adopté. Une possibilité de contribution sera mise en place sur le site internet de l'AESN. Une communication sera lancée quand l'outil sera disponible.

Paul FERLIN

Membre du Comité de bassin au titre de France Nature Environnement

Deux principes généraux sont à intégrer dans la démarche d'élaboration du 11^e programme. Le premier consiste à rappeler que l'eau doit payer l'eau. Le second concerne le rééquilibrage des contributions de chaque catégorie d'utilisateurs. Aujourd'hui, 90 % des contributions sont payées par les utilisateurs domestiques. Un point non évoqué concerne les usages sensibles qui dépendent de la qualité de l'eau, comme la conchyliculture ou la baignade. Il est aussi important de prévoir une cohérence et une solidarité longitudinale de la source vers la mer.

André BERNE

On ne peut qu'approuver les propos de Paul FERLIN qui rappelle le principe de fonctionnement des agences de l'eau, légèrement détourné ces dernières années en ce qui concerne le principe de l'eau paye l'eau. Aujourd'hui, 92% des ressources reviennent à l'eau et ce taux est susceptible de diminuer suite au choix du gouvernement d'élargir les missions des agences de l'eau, en s'occupant par exemple de la biodiversité. Les ressources venant des utilisateurs domestiques représentent 95 % de l'ensemble des ressources. Le sujet de la santé est fondamental. La santé des hommes dépend de celle de l'environnement. Le sujet du littoral aussi très important pour le bassin Seine-Normandie.

Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) : avancement

Caroline LAVALLARD

Chef de service à la DRIEE Ile-de-France - Délégation de Bassin Seine-Normandie

Cette stratégie a été définie par un arrêté ministériel du 20 janvier 2016. Elle précise l'organisation des collectivités locales. Elle fournit un descriptif de la répartition des compétences dans le domaine de l'eau et des objectifs d'évolution des modalités de coopération entre les collectivités, en lien avec la GEMAPI. Un premier document a été publié et soumis à consultation, pour permettre au comité de bassin de rendre un premier avant fin décembre 2017. Cette stratégie est non prescriptive et poursuit un objectif plutôt pédagogique. Son élaboration s'est déroulée en intégrant plusieurs groupes de travail et a été présentée dans les commissions territoriales, à la COPTATI, la COLIMER et aux services de l'Etat concernés (DREAL et DDT).

Le diagnostic a constaté une importante hétérogénéité des situations. Le travail a consisté à apporter un cadre méthodologique aux démarches locales, sans proposer de modèle unique. Il comporte des principes, des démarches et des définitions. Le document a été conçu pour être le plus court possible, l'état des lieux faisant l'objet d'un document séparé. Des recommandations sont aussi proposées par compétence et par territoire.

Le projet a été publié pour avis sur le site internet de la DRIEE, du 22 juin au 22 septembre 2017. Des relais d'information ont été mis en place au niveau national, du bassin, des départements et des régions. La période de consultation est terminée. Le travail consiste maintenant à traiter la quarantaine de remarques formulées, issues principalement des syndicats et des EPCI (60 %). Aucune opposition stricte ne s'est exprimée, le document étant globalement perçu comme clair et susceptible de fournir un cadre de travail et de référence satisfaisant.

Les retours concernent :

- l'actualisation de l'état des lieux ;
- des propositions afin de relier la SOCLE et la stratégie d'adaptation au changement climatique ;
- l'amélioration du lien entre la protection de la ressource et la compétence AEP ;
- la mise en avant des enjeux de l'interconnexion au niveau de l'eau potable ;
- l'explicitation des missions des EPAGE ;
- l'amélioration des illustrations et de la cartographie ;
- la nécessité d'un accompagnement pour une déclinaison opérationnelle de la SOCLE ;
- la clarification des possibilités de séparer les missions d'une compétence, pour GEMAPI, AEP et assainissement. Pour AEP et assainissement, une note de la DGCL de septembre 2017 donne des précisions. Pour la GEMAPI, des discussions ont lieu sur la séparation des grands items qui la définissent ;
- des demandes afin de préciser les recommandations sur la « bonne échelle » et la meilleure modalité de coopération possible. Il est difficile d'aller dans ce sens alors que le comité de bassin a souhaité insister sur la libre administration des collectivités. Ces critères d'échelle et de modalité sont dépendants des situations locales et ne peuvent être déterminés par un document.

Concernant la GEMAPI, il a été demandé de :

- mieux distinguer les territoires « orphelins » des territoires où il existe déjà une organisation. Cette demande est difficile à mettre en pratique, car les situations locales montrent une grande disparité ;
- prévoir une recommandation pour un portage obligatoire des SAGE et des missions de la GEMAPI ;
- introduire des recommandations spécifiques pour les Parcs Naturels Régionaux.

Des groupes de travail seront mis en place afin d'étudier ces demandes plus complexes et d'améliorer le document existant. Un nouveau document sera présenté à la COPTATI du 26 octobre afin de préparer l'avis du comité de bassin du 30 novembre. Il sera ensuite présenté en commission administrative de bassin en décembre pour être approuvé avant le 31 décembre 2017. L'enjeu portera ensuite sur sa déclinaison locale dans les territoires et sur la mobilisation des acteurs concernés.

Jean-Michel MAUREILLE

Vice-président de Seine-Normandie Agglomération

Est-il possible de préciser la demande concernant la recommandation sur le portage des SAGE et les missions de la GEMAPI ?

Caroline LAVALLARD

Les compétences des métropoles sont confirmées par la loi et aucunement remises en question. La demande porte sur une obligation affichée pour certaines structures de porter un SAGE ou des stratégies locales de gestion des risques d'inondation. Est-il souhaitable de se montrer aussi directif, ou est-il plus intéressant d'évoquer des articulations possibles entre les différents documents de planification et les compétences ?

Sylvie BARBIER

Membre du Comité de bassin au titre de France Nature Environnement

Le souci de définir correctement les rôles de chacun est important. L'articulation entre les différentes dimensions ne relève cependant pas d'un simple découpage territorial. Il existe des solidarités amont-aval, et des solidarités liées aux cellules hydro-sédimentaires sur le littoral. Il est important de faire le lien avec la question du trait de côte et l'incidence du changement climatique sur ce dernier. Les découpages proposés sont essentiellement basés sur une logique de bassin, peu pertinente sur le littoral ou dans des zones où les flux des eaux souterraines ne suivent pas les bassins des rivières. Comment assurer cette articulation entre des logiques parfois mal cernées ? Il est nécessaire d'éviter les dispositions de mésadaptation, en particulier par rapport à la GEMAPI, et de prendre en compte d'autres mesures, comme celle consistant à laisser son flux à l'eau.

Caroline LAVALLARD

Ces demandes font partie des remarques générales relayées dans la contribution de la Région Normandie et dans les vœux du comité de bassin. Un travail spécifique a porté sur le littoral sans prétendre régler l'ensemble des questions. La cellule hydro-sédimentaire est signalée comme une unité fonctionnelle pertinente. La stratégie n'a pas la portée pour régler toutes les questions d'harmonisation des unités géographiques, fonctionnelles et administratives, même si elle identifie la nécessité de mettre en place une logique spécifique pour le littoral. La gestion du trait de côte ne fait pas partie de la GEMAPI.

André BERNE

Avant la GEMAPI, cette compétence était orpheline. Par exemple, certaines digues de la Seine sont détenues par des particuliers ou des associations. Il n'existait aucun texte

précisant la responsabilité des acteurs en matière de gestion de ces ouvrages. Aujourd'hui, la compétence est identifiée et dispose d'une maîtrise d'ouvrage.

Le découpage en unités du littoral pose de véritables questions car les cellules hydro-sédimentaires ne correspondent aucunement aux limites des bassins. Le territoire Seine-Aval réfléchit à mettre en place un EPTB afin de rassembler et régler ces questions. Des falaises s'effondrent sans être rattachées à aucun bassin et des fonds d'estuaire comportent des ouvrages dont la gestion reste indéfinie. Une idée consiste à mettre en place une structure spécifique pour ce type de situations. La SOCLE ne règle pas tous les problèmes mais constitue déjà un progrès sur de nombreux plans.

Sylvain REVERCHON

J'invite l'ensemble des acteurs à examiner l'état des lieux qui est remarquable. Par exemple, en matière de compétence AEP assainissement, il est temps d'opérer des regroupements. Les services de l'Etat ont déjà débuté un travail avec les élus et les EPCI sur ces nouvelles compétences. Ils réfléchissent aussi sur les différents schémas possibles de maintien ou de regroupement des acteurs existants. Un travail est réalisé dans les différents départements en matière d'appropriation de ces compétences et stratégies. L'Eure-et-Loir regroupe plus de 280 syndicats d'eau potable et 180 d'assainissement.

Antoine SERVAIN

Membre de la Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

La compétence ruissellement est facultative dans la GEMAPI. Une avance a été prise en Seine-Maritime avec la création de syndicats de bassins versants afin d'assurer une solidarité entre l'amont et l'aval. Cette organisation a prouvé son efficacité. Dans le cadre de la GEMAPI, les intercommunalités reprendront cette compétence au risque de perdre cette solidarité entre l'amont et l'aval. Il est important de conserver les syndicats.

Caroline LAVALLARD

Des discussions ont eu lieu afin de rattacher ou non le ruissellement à la GEMAPI. La compétence y est rattachée en milieu rural. Les collectivités ont le libre choix de laisser cette compétence aux EPCI. Il est important de définir un projet commun et d'identifier des manières d'agir ensemble et de ne pas perdre des compétences existantes.

André BERNE

La situation décrite par M. SERVAIN est unique en France. La loi est justement élaborée afin de s'occuper des situations les plus communes. Il reste à espérer que sur des territoires où les bassins versants se montrent très compétents, les intercommunalités sauront conserver ces compétences.

Fanny OLIVIER

Chargée de Projet Politique Territoriale à l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Une lettre mensuelle nationale concernant la GEMAPI vient d'être publiée. Elle est téléchargeable sur <http://www.gesteau.fr/lettre-gemapi>. Il est possible de s'abonner à cette adresse et aussi d'être contributeur. Il est important d'informer régulièrement les acteurs du territoire sur cette compétence.

La coopération décentralisée

Le programme d'interventions de l'AESN à l'étranger

Sylvie SAILLARD

Chargée d'opérations à l'Agence de l'eau Seine-Normandie

L'année 2015 correspond à l'échéance des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'adoption des objectifs de développement durable (ODD). En 2000, la communauté internationale s'est engagée à réduire la pauvreté au travers de huit objectifs couvrant les grands enjeux humanitaires. L'objectif 7 porte sur la réduction de moitié de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement de base tel que défini par l'OMS. En 2015, la cible eau potable est atteinte pour 147 pays mais 663 millions de personnes ne disposent pas de points d'eau et 1,8 milliard utilisent une eau contaminée par des matières fécales. Pour la thématique assainissement, seuls 95 pays ont atteint la cible, avec 2,4 milliards de personnes ne disposant pas d'installations d'assainissement. Les priorités se situent en Afrique. Les ODD publiés en 2016 s'articulent autour de 17 objectifs à atteindre au cours des 15 prochaines années. L'AESN se mobilise autour de l'objectif 6 visant à garantir à tous l'accès à l'eau et à l'assainissement et à assurer une gestion durable des ressources en eau. Chaque jour, un millier d'enfants meurent de maladies liées à l'eau.

Depuis la loi de décentralisation de 1992, les collectivités sont susceptibles de financer des actions de solidarité internationale. Il était cependant impossible de mobiliser des recettes sur les budgets eau et assainissement. La loi Oudin-Santini, adoptée en février 2005, offre cette nouvelle opportunité en autorisant les collectivités, les EPCI et les agences de l'eau à mobiliser jusqu'à 1 % des recettes de leur service « eau et assainissement » à des actions de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement. En 2014, ce dispositif a été étendu aux déchets. Il serait possible de mobiliser 65 millions d'euros annuellement en France grâce à ce dispositif.

Trois possibilités de mise en œuvre existent :

- le soutien à une ONG ;
- la mutualisation des financements et des compétences avec un autre organisme ou une collectivité ;
- la construction d'un partenariat avec une collectivité du Sud.

Un euro apporté par une collectivité contribue à mobiliser 3 à 10 euros de cofinancement auprès d'autres partenaires de la solidarité internationale. La loi Oudin-Santini a permis de mobiliser 28 millions d'euros en France en 2016 (15 de la part des agences et 13 de la part des collectivités).

Les actions de l'agence de l'eau se déclinent en 3 volets distincts :

- le financement de dispositifs de secours, qui représente une aide financière exceptionnelle en cas de catastrophe naturelle. La contribution de l'AESN de 2013 à 2016 sur ce volet s'élève à 300 000 euros ;
- la coopération institutionnelle et les actions de plaidoyer afin de développer des instruments permettant le transfert de compétence dans les pays concernés ;
- la coopération décentralisée.

Au travers de son dispositif d'aide à la solidarité internationale, l'AESN souhaite :

- contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable ;
- favoriser l'émergence de services publics locaux d'eau et d'assainissement dans les pays en développement.

L'AESN a la possibilité d'y consacrer 1 % de ses recettes, soit 7 millions d'euros annuellement. Elle intervient par l'appui technique et le versement de subventions pour des travaux et actions concernant l'AEP et l'assainissement dans les pays éligibles à l'aide publique au développement. Les aides sont apportées à des collectivités du bassin ou à des ONG spécialisées.

Les critères d'éligibilité des projets exigent :

- un cofinancement par une collectivité du bassin à hauteur de 5 % ;
- d'être portés par des structures compétentes (collectivités du bassin ou ONG spécialisée) ;
- de comporter une composante assainissement ;
- de répondre à des besoins identifiés des populations ;
- d'être accompagnés de mesures sociales (véritable service d'exploitation, sensibilisation à l'hygiène) ;
- de concerner un pays éligible à l'APD, avec une priorité pour les pays d'Afrique subsaharienne.

Depuis 2013, l'agence de l'eau a engagé sur cette thématique environ 12 millions d'euros pour financer 103 projets, dont 73 en Afrique subsaharienne.

Eric TERRIER

Président de la chaîne Normandie et animateur du Forum

L'Agence serait-elle susceptible de se mobiliser dans le cas d'un ouragan comme Irma ?

Sylvie SAILLARD

Les Antilles françaises n'étant pas des pays en développement, il n'est pas certain que les critères soient respectés.

Un projet ambitieux d'accès à l'eau et à l'assainissement au Burkina-Faso

Jean-Albert DELACOURT

Président de l'association Les amis de Dreux-Koudougou

Les amis de Dreux-Koudougou est une association de Dreux qui gère le jumelage et la coopération avec la ville de Koudougou, troisième ville du Burkina-Faso. Ce projet s'est substitué à un projet tripartite, prévoyant la mise en place d'infrastructures d'accès à l'eau financées par le fonds européen. Les dossiers déposés trop tardivement n'ont pas permis la mise en œuvre du projet. Seul le premier volet a existé, consistant à mettre en place dans 9 communes du Burkina-Faso des techniciens dans les services de l'eau. Il a aidé au versement des salaires durant les trois premières années.

L'association a rencontré dès le printemps 2013 l'agence de l'eau et le service eau de l'agglomération du Pays de Dreux. Un accord a été trouvé sur une enveloppe globale de 230 000 euros, dont 200 000 euros consacrés aux actions sur Koudougou. Le projet a été initié en juillet 2013 en présence du Maire de Koudougou, du responsable du projet tripartite

et du technicien eau recruté. Suite à l'accord de l'agglomération du Pays de Dreux, le dossier de l'agence de l'eau a été remis à la délégation en indiquant les impératifs à respecter. Le projet porte sur la réhabilitation de forages en panne, la construction de nouveaux forages, la mise en place de latrines et l'accompagnement en aidant les structures responsables de la gestion des différents points d'eau. Différentes versions du projet ont été envisagées. Le choix a finalement porté sur une douzaine de forages individuels, chacun étant susceptible d'alimenter environ 300 personnes. Les forages ont été répartis dans les différents villages entourant la ville de Koudougou.

La première version du projet proposait des latrines individuelles. L'impossibilité de disposer d'assez d'équipements et les jalousies ressenties ont favorisé le choix de mettre en place des latrines publiques près des écoles ou des marchés. La version technique définitive a été arrêtée sur place en 2013. Le dossier définitif a été finalisé en mars 2014, rédigé par le technicien de Koudougou. Ce dernier a été repris par l'association afin de développer les trois volets demandés par l'agence de l'eau. Il comportait la réhabilitation de 15 forages, la construction de 12 nouveaux forages et la mise en place de 12 blocs de latrines publiques sur six sites. Le coût global du projet s'élevait à 229 222 euros.

Les forages sont répartis de manière relativement homogène autour de Koudougou. Le dossier de subvention a été transmis à l'AESN en avril 2014, qui a donné une réponse positive en juin pour un financement à 70%. Une convention de cofinancement a été transmise à la ville Koudougou, la ville de Dreux et les ADK. Le financement est assuré à 70% par l'agence de l'eau, 13% par l'agglomération du Pays de Dreux, 8,5% par la ville de Dreux et 8,5% par l'association ADK. La ville de Koudougou met à disposition les terrains et paye les techniciens en charge du suivi du projet.

Les appels d'offres ont été lancés courant octobre 2014 et une société a été sélectionnée afin de réaliser l'ensemble du projet, qui a réellement démarré au début de l'année 2015. Les travaux ont été réalisés en deux ans. Au 31 décembre 2016, la totalité des travaux était terminée. Ils ont été suivis par trois techniciens, dont deux du service eau de Koudougou et un de l'établissement public communal de développement.

Le budget initial était de 229 143 euros. Le budget réalisé en 2017 s'élevait à 199 959 euros. Lors de l'étude de réalisation, de nombreuses malfaçons dans les superstructures d'une quinzaine de forages ont été détectées. L'accompagnement du projet s'est révélé insuffisant, principalement en matière de formation des comités de gestion, des usagers de l'eau et des comités communaux de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport a fait l'objet d'un rendez-vous avec l'agence de l'eau en mai 2017, afin de déterminer les actions correctives à mettre en œuvre. Les anomalies sur les superstructures sont en cours de correction mais la saison des pluies a retardé les travaux. Il est aussi nécessaire de réaliser des formations complémentaires. Il a par exemple été constaté que des latrines terminées depuis un an n'étaient pas utilisées pour des raisons culturelles. Un plan d'action a été mis en place pour un coût global de 22 576 euros. Les formations seront normalement terminées en octobre. Une inauguration officielle s'est déroulée afin de faire prendre conscience aux habitants de l'importance d'utiliser les latrines. Le coût global du projet s'élève à 226 870 euros.

L'accès à l'eau est gratuit. Seule une redevance est demandée afin d'entretenir le forage. Culturellement, les Burkinabés refusent de payer l'eau qui est considérée comme un don de Dieu, donc gratuite. Dans la zone urbanisée de Koudougou, de nombreuses familles ne paient pas l'abonnement à l'eau potable, malgré des prix très accessibles. Les latrines sont des latrines sèches à doubles cuves.

Eric TERRIER

Quelles sont vos motivations pour mener à bien ce projet ?

Jean-Albert DELACOURT

Ma motivation réside dans mon amour pour l'Afrique noire. Le problème de l'eau est vraiment crucial, surtout à l'Ouest. L'association intervient aussi dans le domaine de l'éducation (construction et aménagement de salles de classes), dans le domaine de l'eau et en matière de gestion de parrainage d'enfants à Koudougou afin qu'ils soient scolarisés du primaire aux études supérieures. Les montants collectés sont intégralement reversés. Il est uniquement demandé aux parents donateurs d'adhérer à l'association.

Eric TERRIER

L'AESN est-elle souvent sollicitée pour des projets de ce type ?

Sylvie SAILLARD

L'agence de l'eau est fortement sollicitée et elle incite les collectivités à s'engager à mobiliser une part de leurs budgets pour ces actions. Le projet d'ADK est particulièrement exemplaire car il présente un important volet de mesures sociales d'accompagnement afin d'assurer la pérennité des ouvrages. Sans entretien, les points d'eau sont inutilisables en 10 ans. Aujourd'hui, la révision des aides du 10^e programme plafonne à 50% les aides pour une association (80% pour une collectivité).

Didier PERALTA

Comment l'association a-t-elle découvert ce besoin à Koudougou ?

Jean-Albert DELACOURT

La ville de Koudougou est jumelée avec Dreux depuis 45 ans. Le 45^e anniversaire sera fêté à Dreux jeudi prochain en présence d'une délégation de Koudougou.

Didier PERALTA

Comment les parrainages sont-ils versés aux enfants ?

Jean-Albert DELACOURT

Un contrôle est réalisé sur place par trois correspondants. Les parrainages sont versés sur des comptes au nom de l'enfant. La mère a le plus souvent accès au compte, qui est alimenté deux fois par an.

Intervention depuis la salle

L'islamisme radical qui sévit au Nord du pays représente-t-il une difficulté ?

Jean-Albert DELACOURT

La zone de Koudougou est relativement sûre. Il est parfois difficile de circuler et de convaincre des acteurs de se rendre sur place. La zone est en orange. En zone rouge, il est nécessaire d'être accompagné par des militaires.

Eric TERRIER

Est-il nécessaire de se montrer souple et ouvert pour gérer ce type de dossiers ?

Sylvie SAILLARD

Il est nécessaire de s'adapter et de faire preuve de souplesse en matière de travaux.

Bande annonce du film naturaliste « L'estuaire de la Seine, un milieu exceptionnel »

André BERNE

Le film « Rivières vivantes de Normandie » était présenté l'année dernière au Forum de Giverny. Il a eu un succès important avec des demandes à l'étranger. Les pays du Nord sont intéressés car les cours d'eau de ces pays sont souvent dégradés. L'idée de ces films est de parler au cœur plutôt qu'à la raison. Ils cherchent à toucher la sensibilité du public afin de l'inciter à la préservation des milieux naturels. Personne ne conteste l'importance de préserver le patrimoine culturel. Ce n'est pas le cas pour le patrimoine naturel. Ce second film a été réalisé avec Philippe Laforge, professeur de sciences naturelles à l'université de Louvain et grand cinéaste naturaliste. Des copies du film « Rivières vivantes de Normandie » sont disponibles à l'accueil. Le film dont la bande-annonce est présentée aujourd'hui durera une vingtaine de minutes. Il m'incombe encore de finir le commentaire.

Projection-débat sur le changement climatique

Pascal GRIHAULT

Directeur de la MJC de Bernay

Le film « Heula ! ça chauffe ! » est programmé par la Maison des Jeunes et de la Culture de Bernay dans le cadre du festival génération durable, qui existe depuis 8 ans (<http://www.festival-generation-durable.fr/>). Son objectif consiste à sensibiliser le public à l'éducation à l'environnement dans le but d'attirer un public plus large que les militants et les amis de la nature. Le lien avec le public est facilité par la projection de documentaires dont les images parlent souvent plus que les mots. Le festival a débuté à Bernay et aujourd'hui 22 communes normandes le soutiennent. Le second objectif consiste à toucher un jeune public, dans les collèges et les lycées, souvent plus difficile d'accès que les écoles primaires. Aujourd'hui, les collectivités sont aussi touchées par le festival et sont demandeuses de projections sur des thématiques spécifiques. Le public s'élargit aux personnels des mairies ou des groupements de communes. Les élus souhaitent sensibiliser leurs employés ou leurs collègues sur ces problématiques environnementales. Ce film « Heula ! ça chauffe ! » marque une rupture avec des films plus catastrophistes qui étaient choisis par le passé. A l'image du film « Demain », il se veut plus humoristique et plus positif. « Heula ! ça chauffe » sera diffusé dans 350 lycées normands.

Serge LESUR

Co-scénariste du film « Heula ! ça chauffe ! »

Ce film s'appuie sur le constat du changement climatique. Ce sujet n'est pas uniquement une question de mode et ne concerne pas seulement les ours polaires ou le Bangladesh. Le souhait a consisté à regarder les effets du changement climatique sur notre territoire et à aborder le sujet de manière pédagogique. Le film a été réalisé par Erik Fretel avec qui j'avais déjà travaillé sur le scénario de « Pesticides mon amour ».

Benoît LAIGNEL

Professeur d'Hydrologie-Géologie à l'université de Rouen, intervenant dans le film « Heula ! ça chauffe ! »

J'ai été contacté par le réalisateur. En tant qu'enseignant-chercheur travaillant sur les problématiques des ressources en eau, j'ai estimé être capable de transmettre un message.

Le film « Heula ! ça chauffe ! » est projeté.

Serge LESUR

Le sujet n'est pas forcément réjouissant mais l'aborder avec un peu d'humour ne nuit pas. L'important est de garder un discours positif en évitant de se montrer anxiogène. Actuellement, le scénario tendanciel reste le plus pessimiste, avec une augmentation des températures de 4 ou 5°C au minimum. Le scénario de la COP 21 limitant la montée des températures à 1 ou 2°C constitue déjà une victoire. En regardant les engagements des Etats, il est plutôt question de 3°C aujourd'hui. Il est important que les citoyens se montrent volontaristes afin d'influencer les décideurs.

Benoît LAIGNEL

Des conséquences importantes pour la Normandie concernent la diminution des ressources en eau et les impacts sur les zones littorales. La liste inclut la diminution des pluies, des ressources en eaux de surface et souterraines, la baisse de la qualité des eaux, ainsi qu'un accroissement de la fréquence des événements extrêmes sur le littoral avec des risques de submersions.

Pascal GRIHAULT

Il est préférable d'utiliser le terme de changement climatique plutôt que celui de réchauffement. Les températures ne sont pas les seules à être impactées. Les ressources en eau le sont aussi. La situation est déjà d'actualité. En matière de quantité de gaz à effet de serre, l'inertie de l'atmosphère est d'une centaine d'années.

Eric TERRIER

L'inversion de l'écoulement des eaux avec des remontées d'eau de mer dans les nappes constitue un phénomène impressionnant.

Benoît LAIGNEL

Cette inversion est déjà signalée au Maghreb. En Tunisie, certaines eaux souterraines approchent la salinité de l'eau de mer. Elle est liée à l'action humaine en matière de pompage et aux sécheresses qui se sont succédé. Il est aujourd'hui difficile de prévoir l'ampleur que peut prendre cette remontée de salinité et d'anticiper les impacts sur les espèces concernées.

Serge LESUR

Il est aussi nécessaire de parler des terres gagnées sur la mer qui risquent d'être submergées. Elles sont relativement importantes en Basse-Normandie.

Benoît LAIGNEL

Le marais Vernier en est un exemple ainsi que les zones humides de l'estuaire de la Seine.

Eric TERRIER

Le film montre les menaces qui pèsent sur trois symboles de la Normandie, le Mont Saint-Michel, les falaises d'Etretat et les plages du débarquement. Ces risques sont-ils réels ?

Serge LESUR

Il est important de rattacher le discours à des lieux connus et emblématiques. Ces événements se produisent en Normandie, pas dans un pays lointain. L'idée est de transmettre un message qui souligne que les conséquences ne sont pas anodines sur l'environnement. Par exemple, les périodes de canicule font baisser significativement la production laitière. Son rétablissement demande ensuite beaucoup de temps. Mais ces changements n'impliquent pas forcément que la culture de la vigne remplace celle des pommiers.

Benoît LAIGNEL

Sur les côtes européennes, 75% montrent un recul. Les falaises crayeuses de Normandie reculent et ce processus est en accélération.

Eric TERRIER

Différents intervenants prennent la parole dans le film. Ont-ils eu la possibilité de s'exprimer librement ?

Serge LESUR

Le sujet du changement climatique ne date pas d'hier. Il existait déjà dans les années 1970. Il n'a été possible d'en parler officiellement qu'en 2003, suite à la canicule. Pour le film, il a été impossible de rencontrer des techniciens du milieu agricole. La Chambre d'agriculture a imposé un élu pour parler au nom de l'agriculture. La parole ne semble pas encore complètement libre. Aucun souci n'a été rencontré avec les organismes publics.

Eric TERRIER

Les membres de l'équipe qui a réalisé le film sont-ils militants ?

Serge LESUR

Je ne suis pas engagé dans un parti politique. J'ai néanmoins le pouvoir de voter. Les citoyens ont deux pouvoirs, le choix de leurs consommations et le droit de vote. Ce film est un film citoyen. J'ai présidé pendant plus de 20 ans une association de protection de l'environnement et de naturalistes. L'objectif consiste à proposer un point de vue global sur la question.

Michel ROQUET

Président du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et assainissement de Sigy-en-Bray

Ce film est intéressant. Ce point de vue se heurte néanmoins à des intérêts contraires, comme ceux de personnes favorables à la fonte des glaces dans l'Arctique.

Serge LESUR

Certains choisissent les opportunités qui se présentent. La banquise n'a jamais autant été érodée. Aux Etats-Unis, certains présidents soutiennent aussi ce type d'intérêts à l'opposé du discours proposé par le film.

Benoît LAIGNEL

Les travaux du GIEC réalisent un bilan à l'échelle globale. Le réchauffement climatique a des effets positifs et d'autres négatifs. Aujourd'hui, le GIEC établit une balance entre ces effets et les conséquences négatives dominant largement.

Jean-Pierre BARNAGAUD

Membre du Comité de Bassin, Président de la section prospective du CESER Centre-Val de Loire

Sur la région, le problème majeur reste celui de l'eau. Il est très compliqué de sensibiliser le public et les acteurs sur ce sujet. Les effets restent peu perceptibles et mettent du temps à se manifester. Il est important de souligner les contraintes que le changement climatique engendre, mais aussi les opportunités. De plus en plus de chefs d'entreprise commencent à comprendre l'ouverture créée par un changement de modèle. Il est important d'insister sur ces changements et leurs opportunités.

Serge LESUR

Aujourd'hui, la prise de conscience s'est largement partagée et de nombreuses collectivités ont adopté des agendas 21. Les changements les plus marqués sont souvent à l'échelle locale. Les collectivités ne parlent plus le même langage. Il est maintenant nécessaire de changer, et rapidement. Beaucoup de temps a déjà été perdu. La perception des effets est très importante. L'image donnée par le film de Al Gore illustre bien comment la perception est biaisée par l'étalement dans le temps. La grenouille plongée dans une casserole qui chauffe doucement sur le feu ne réagit pas et finit par s'endormir avant de mourir bouillie. La perception du danger est tamisée par la lenteur du phénomène. Les événements cycloniques récents aux Antilles sont des phénomènes inverses.

Eric TERRIER

Est-il difficile de produire un film comme celui présenté ?

Serge LESUR

Le film « Pesticides mon amour » avait été réalisé avec un budget de 5 000 euros. Il a été très bien accueilli et une traduction en anglais a été demandée. Pour le dernier film, trouver le financement a été plus facile, mais le montant est loin des budgets moyens des documentaires pour la télévision.

Table ronde : s'adapter au changement climatique sur le bassin Seine-Normandie

Présentation de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie

Delphine JACONO

Chargée d'études à la Direction territoriale Seine-Aval de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

Le bassin Seine-Normandie s'est doté d'une stratégie d'adaptation au changement climatique car ce phénomène est déjà à l'œuvre et qu'il est nécessaire d'en anticiper les conséquences sur la ressource en eau. Sans changements, les conflits d'usage risquent de se multiplier. Adopter une stratégie consiste à se donner les moyens de se concerter et de s'organiser afin de gérer le mieux possible la ressource avec l'ensemble des acteurs. Le cycle hydrologique étant au centre des conséquences du changement climatique, il semble indispensable de réfléchir à une échelle hydrographique cohérente. Le monde de l'eau en France dispose déjà d'outils et de lieux de dialogue, de concertation et de décision. Il semble légitime d'utiliser ce cadre afin d'intégrer la question du changement climatique dans les réflexions sur la gestion de l'eau. Cette stratégie ne constitue aucunement un document prescriptif, mais un engagement moral pris collectivement par les membres du comité de bassin. Ces derniers proposent aux autres acteurs de le partager.

L'élaboration de ce document a duré plus d'un an avec la participation d'acteurs de différents horizons. Un comité d'experts scientifiques a été mis en place. Des appels à propositions ont été transmis à tous les acteurs du bassin. Plus de 400 retours ont été réceptionnés et analysés. Le document adopté en décembre dernier par l'ensemble des membres du comité de bassin constitue une synthèse de toutes ces participations.

Les trois objectifs visent à informer, mobiliser et valoriser les exemples d'actions proposées afin d'agir le plus tôt possible et réduire ainsi les coûts, préparer les acteurs et saisir des opportunités d'innovations. Cette stratégie constitue un levier pour accroître la portée et l'intensité des actions que l'AESN met en œuvre dans le cadre du SDAGE. Le document rappelle les objectifs pour le bassin, liste les enjeux quantitatifs et qualitatifs et introduit d'autres enjeux liés à la biodiversité et à la préservation des milieux. Le dernier enjeu est celui de la capacité des acteurs à mettre en œuvre les actions préconisées. La moitié du document recense des exemples et des propositions concrètes.

Les enjeux sont déclinés par types de territoires : urbains, périurbains, ruraux et agricoles, littoraux et estuariers. Sur les onze familles d'actions possibles identifiées, cinq ont été classées comme prioritaires :

- favoriser l'infiltration à la source et végétaliser la ville ;
- coproduire des savoirs climatiques locaux ;
- restaurer la connectivité et la morphologie des cours d'eau et des milieux littoraux ;
- développer les pratiques agricoles et forestières durables ;
- réduire les pollutions à la source.

Dans chacune de ces familles, des exemples de propositions d'actions sont détaillés. La stratégie comporte 46 fiches en annexe, chacune d'elle détaillant :

- les objectifs ;
- les acteurs clés concernés ;
- les territoires ;
- les liens éventuels avec l'atténuation afin de conjuguer si possible adaptation et atténuation ;
- les liens avec les documents de planification ;
- des précisions sur l'assise réglementaire et les éléments de coût ;
- des exemples sur les outils de mise en œuvre et des exemples locaux d'actions.

Cette stratégie constitue une sorte d'annuaire d'acteurs déjà impliqués dans l'adaptation.

Le comité de bassin a souhaité permettre aux acteurs de s'associer à cette stratégie en adoptant les principes et les objectifs et en reconnaissant l'importance. L'objectif pour l'AESN est de voir s'engager le plus grand nombre d'acteurs, mais aussi de nouer des partenariats afin de mettre en œuvre des actions. Un appel à initiatives est ouvert jusqu'au 20 octobre afin de permettre à des acteurs de mettre en place des actions de concertation et de formation à destination de tous. L'acte d'engagement en faveur de la stratégie a reçu aujourd'hui 152 signatures à l'échelle du bassin. L'objectif pour l'agence de l'eau est de mettre en œuvre avec les signataires les actions d'adaptation portées par ce document.

Témoignages

Eric TERRIER

En quoi consiste la stratégie de la Métropole de Rouen sur ce sujet ?

Hubert SAINT

Vice-président de la Métropole Rouen-Normandie en charge du domaine de l'eau

Le territoire de la Métropole regroupe 71 communes et 500 000 habitants. L'eau, l'assainissement et les inondations sont des thématiques déjà intégrées depuis plusieurs années. Ce sujet du réchauffement climatique est préoccupant et la Métropole travaille sur plusieurs pistes. Deux exemples seront présentés aujourd'hui, le Plan climat air énergie territorial et la recherche de nouveaux captages.

Frédéric CHARRIER

Métropole Rouen-Normandie, chargée du Plan climat air énergie territorial

Le Plan climat air énergie territorial est en phase d'élaboration. Il se présente comme un programme très opérationnel, concret et pratique et se situe dans l'animation de territoire. L'objectif est de développer le volet territorial afin que l'ensemble des acteurs s'impliquent dans la démarche. Le premier volet cible l'atténuation à travers la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Il vient en complément du volet énergétique et du volet air. Le volet adaptation du territoire correspond plus à la stratégie de l'agence de l'eau.

Un diagnostic a été réalisé montrant une diminution importante des émissions de gaz à effet de serre liée à la fermeture d'une usine énergétique sur le territoire. La courbe tendancielle de diminution des émissions de gaz à effet de serre est relativement peu marquée. L'objectif consiste à mettre en place un accord de Rouen pour le climat d'ici 2018 afin d'aller au-delà du scénario tendanciel. La question se pose de la façon de mobiliser l'ensemble du territoire pour avancer. L'objectif de la Métropole est de poursuivre les buts définis lors des accords de

la COP 21 de Paris sur son territoire. Des premiers partenariats ont été conclus avec le WWF et l'ADEME. L'objectif est de renforcer ces partenariats et d'impliquer les acteurs économiques, les habitants, les communes du territoire et des territoires limitrophes. Il est prévu de travailler sur des outils d'information et de pédagogie et de mettre en place un GIEC afin de mieux cerner les relations entre les différentes dimensions. Il est souhaitable que ces partenariats et ces outils servent aussi à mettre la Métropole au défi de s'engager le plus loin possible dans ses objectifs. Le label COP 21 de l'accord de Rouen est aussi une façon de mettre au défi les acteurs d'avancer avec la Métropole.

Hubert SAINT

L'impact du changement climatique sur l'alimentation en eau potable a été démontré cette année, où il a été nécessaire d'arrêter un forage suite à la diminution de la nappe. La Métropole dispose d'un modèle hydro-géologique afin de caractériser les échanges entre les nappes et les rivières. Elle est à la recherche d'outils pour anticiper, protéger et trouver de nouvelles sources. Une dizaine d'années est nécessaire avant de pouvoir démarrer un nouveau captage. La Métropole s'est engagée dans la construction d'un modèle mathématique de gestion de l'hydro-système par le biais d'une convention de recherche avec le BRGM, le syndicat mixte du SAGE Cailly Aubette Robec et l'agence de l'eau Seine-Normandie. Une dizaine d'années de travaux est prévue avant la phase opérationnelle. L'alimentation en eau de la Métropole repose pour plus de la moitié sur un seul captage situé près d'une zone industrielle.

Pour l'assainissement, la Métropole est déjà en phase opérationnelle. La ville est en unitaire avec une capacité insuffisante par temps d'orage. Il est question de doubler la capacité de la station en charge de l'épuration et de construire des bassins tampons afin de réguler les flux. La plupart des réseaux d'assainissement sur la ville de Rouen sont très vieux, parfois âgés de 200 ou 300 ans.

Christophe NAUDIN

Président de l'Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable (APAD) sud bassin parisien

Je pratique l'agriculture de conservation des sols depuis 4 ans. Elle se base sur trois piliers :

- l'abandon du travail des sols (labours et déchaumages) ;
- la couverture permanente des sols ;
- l'allongement des rotations et la diversification des cultures.

Cette méthode offre la possibilité de stocker de 0,2 à 1 tonne de carbone par an et par hectare (jusqu'à 4 tonnes suivant les conditions climatiques). Au niveau mondial, l'agriculture représente 27% des émissions de CO₂ (31% en 2007). Le modèle d'agriculture de conservation appliqué à l'ensemble des sols est susceptible de réduire de 75% les émissions de gaz à effet de serre anthropiques. Il représente un véritable choc culturel pour les agriculteurs où la charrue reste un outil emblématique. Le procédé n'a recours à aucun type de labour, diminuant d'autant les risques d'érosion. Les semences sont plantées directement dans des champs fleuris, sans travail des sols, à l'aide d'un semoir spécifique qui crée un micro-sillon. Le passage d'une charrue anéantit 50% de la vie du sol. Un sol sans labour est donc beaucoup plus riche en biodiversité. Très peu d'agriculteurs utilisent cette méthode, alors qu'en comprenant comment fonctionne un sol, il semble évident de procéder ainsi. La nature n'a pas besoin de l'homme pour faire pousser des plantes. Ce système est aussi plus performant qu'une haie ou qu'une forêt pour capter du carbone.

Eric TERRIER

Cette méthode est-elle compatible avec l'utilisation de produits chimiques ?

Christophe NAUDIN

La quantité de fongicides est divisée par trois grâce à des mélanges de variétés et d'espèces. Les herbicides ont été réduits de 50%, la consommation de carburant de 75% et les arrosages de 20% grâce à un paillage sur le sol. La production réalisée ne répond cependant pas aux critères de l'agriculture biologique. Concernant les rendements, ils sont identiques que ceux de l'agriculture traditionnelle pour les cultures d'automne. Des différences sont susceptibles d'être constatées sur les premières années des cultures de printemps. Le procédé est économiquement intéressant car il diminue la consommation de fuel et implique moins de produits chimiques, moins de matériel, et laisse plus de temps.

Une vidéo est diffusée montrant la mise en œuvre de ces techniques.

Frédéric GODE

Responsable environnement chez GUERLAIN

Je suis responsable de l'entretien et des travaux, de la sécurité et de l'environnement pour le site de Guerlain à Chartres, dédié à la production de produits cosmétiques. Le site de 21 000 m² est relativement récent et sa construction prend en compte les aspects environnementaux. Il est certifié ISO 14001 et HQE. Un processus d'amélioration continue des consommations d'eau et d'énergie est en œuvre. L'eau de pluie est récupérée afin d'alimenter les toilettes du site. Ce dernier est équipé de panneaux solaires afin de chauffer l'eau des douches et des lavabos. Une station de prétraitement des effluents issus des eaux de lavage utilisées lors des opérations de fabrication est installée. Elle traite de 30 à 80 m³ par jour. Le site accueille des ruches et des moutons qui entretiennent les espaces verts.

Eric TERRIER

Ces installations présentent-elles des bénéfices économiques ou uniquement en termes d'image ?

Frédéric GODE

L'environnement n'est qu'une petite partie de l'engagement pour le développement durable. Par exemple, le site dispose de puits de lumière dans des patios qui ne sont pas productifs mais apportent une sensation de bien-être améliorant le confort des employés. Il est question d'une démarche RSE intégrée à l'ensemble du développement durable.

Oswald SAUVAGE

Chargé de mission éducation à l'Agence locale de l'énergie et du climat de l'Eure

L'Agence locale s'adresse à tous les publics. Je suis plus particulièrement en charge de l'éducation auprès des jeunes, du cours préparatoire au lycée. Le premier objectif consiste à sensibiliser les plus jeunes en soutenant les équipes pédagogiques. Dans les lycées, les jeunes se posent des questions sur leur avenir. Il est alors important de s'adresser à eux afin de les aider à choisir leur avenir en prenant en compte les changements induits par ces questions d'énergie et de climat. Depuis 4 ans, des défis écoles-énergie sont organisés dans les écoles primaires. Des classes sont accompagnées afin de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments qu'elles occupent. Il est important que les jeunes soient acteurs de leurs connaissances et de leur formation. Les enjeux au niveau de l'eau sont aussi pris en compte et, en quelques mois de sensibilisation, des baisses de consommation de 8% à 10% sont fréquemment observées. Des économies concrètes sont réalisées dans les cantines en évitant de gâcher la nourriture. Les actions sur les jeunes sont importantes car elles s'adressent directement aux futurs adultes qui seront responsables du monde de demain. Elles permettent aussi de toucher les familles. Cette confrontation avec ce jeune public engendre également de nouvelles réflexions chez les professionnels de l'énergie afin de proposer de nouvelles solutions.

Bernard BROCHOT

Président du Syndicat Aval de la Vallée de l'Iton

Que pense M. NAUDIN de la permaculture et des possibilités de complémentarité ?

Christophe NAUDIN

La permaculture se pratique dans un jardin. Sur de grandes surfaces, il est nécessaire d'utiliser des produits chimiques afin de remplacer le travail manuel. La permaculture respecte parfaitement le fonctionnement des sols. Des ponts sont réalisables entre permaculture et culture de conservation des sols.

Eric TERRIER

Comment êtes-vous venu à cette pratique ?

Christophe NAUDIN

Il s'agit d'une démarche réfléchie qui s'est enrichie suite à un certain nombre de rencontres. Le processus a démarré un an après mon installation.

Eric TERRIER

Comment les industriels du voisinage perçoivent-ils la démarche de Guerlain ?

Frédéric GODE

Le dialogue est très ouvert entre voisins, avec de nombreux échanges de bonnes pratiques. L'objectif est de montrer que les industriels sont susceptibles de participer à la réduction de l'empreinte de l'homme sur l'environnement. Les syndicats et les collaborateurs sont aussi très sensibles à ces démarches.

Eric TERRIER

Le siège de la Métropole Rouen-Normandie répond-il aussi à des normes environnementales exigeantes ?

Hubert SAINT

Le bâtiment est à énergie positive et s'inscrit dans les objectifs de progrès recherchés. De nombreux progrès sont à réaliser en matière d'énergies renouvelables. Il est maintenant possible d'utiliser sa propre électricité sans la réinjecter dans le réseau. La Métropole suit et soutient ces avancées.

Frédéric CHARRIER

Le plan climat de la Métropole envisage une trentaine d'actions phares déclinées en secteurs d'activités. Concernant le résidentiel, l'objectif pour la collectivité consiste à se montrer exemplaire mais aussi à entraîner le territoire afin d'améliorer l'existant. Les programmes concernent les appareils de chauffage, les mécanismes d'économies circulaires et l'amélioration des relations entre les industriels. L'objectif vise à engager une dynamique afin de s'appuyer sur les communes pilotes dans le domaine de l'agriculture biologique ou locale.

Eric TERRIER

La végétalisation des surfaces est-elle entreprise sur le site de Guerlain ?

Frédéric GODE

La certification ISO 14001 l'implique comme objectif. La toiture du site est végétalisée. Le manteau végétal assure une très bonne isolation, conservant l'énergie en hiver et apportant de la fraîcheur en été.

Frédéric CHARRIER

Sur la Métropole, la végétalisation se développe dans certains écoquartiers, afin d'agir sur la transition énergétique, la biodiversité et les paysages. Une réflexion est menée plus largement sur les façons d'amener la nature en ville.

André BERNE

La végétalisation a un impact important en matière de ruissellement. La ville de Rouen, comme la plupart des villes anciennes, dispose d'un réseau unitaire où se mélangent les eaux usées et les eaux de pluie. Les risques de saturation en cas de pluies sont importants, obligeant à délester le trop-plein directement dans les rivières. En 2015, à Rouen, 225 déversements d'orage ont été réalisés. Un programme de plusieurs centaines de millions d'euros a été signé afin de trouver des solutions. Avec une ville végétalisée dès l'origine, ce problème aurait été réglé autrement. La retenue d'eau dans les espaces végétalisés régule et diminue la quantité d'eau dans les réseaux. Par ce biais, la végétalisation des villes a un effet sur la qualité des eaux dans les rivières.

Eric TERRIER

Dans les grandes villes comme Rouen ou Lyon, des constructions sont en bord des fleuves alors qu'il existe des risques de crues de plus en plus fortes. Ces démarches ne sont-elles pas contraires à l'anticipation ?

Hubert SAINT

Ce risque est pris en compte. L'objectif consiste à développer la ville sur la ville et de ne pas s'étendre sur les terres agricoles.

André BERNE

La hauteur des quais de Rouen est relativement confortable. Le bâtiment de l'agence de l'eau a été touché une seule fois en une vingtaine d'années. Ce débat reste constant en écologie. Mettre la ville hors d'eau implique d'empiéter sur des terres agricoles ou des forêts domaniales. Aucune solution n'est parfaite. L'idée consiste à choisir le meilleur arbitrage envisageable. Une agriculture sans produits chimiques demande plus d'énergie mécanique. Pour Rouen, la solution de construire la ville sur la ville est intéressante.

Jean-Pierre BARNAGAUD

L'entreprise Guerlain a-t-elle initié des démarches d'économie circulaire avec ses voisins, notamment en matière de valorisation des déchets ?

Frédéric GODE

A Chartres, l'association La Géode regroupe des industriels afin de centraliser les différents déchets et favoriser la valorisation matière.

Denis LEGRET

Président de la Fédération de l'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Dans les secteurs à fortes pentes, l'agriculture de conservation semble particulièrement intéressante en matière de ruissellement afin d'éviter le colmatage des rivières. Est-il raisonnable de penser que de nombreux agriculteurs seraient susceptibles de changer leurs pratiques si des aides de l'AESN assuraient le soutien de cette transformation ?

Christophe NAUDIN

Il est difficile de savoir si un encouragement financier est suffisant pour développer ce système. Une prise de conscience est nécessaire, ainsi que des aides techniques et un accompagnement des chambres d'agriculture.

André BERNE

Le problème du colmatage dans les rivières est prégnant pour les rivières qui accueillent des frayères. Il s'agit sans doute d'un des premiers ennemis des rivières. La présence de bandes enherbées constitue une forme de réponse. L'AESN milite afin de développer ces dernières. Elle est prête à aider tous les acteurs portant des projets susceptibles d'apporter des améliorations. Les contraintes européennes ne l'autorisent pas toujours. Il n'est pas possible d'aider les activités économiques pour des raisons liées à la concurrence. Il n'est pas non plus possible d'aider l'industrie à appliquer les réglementations. Cette possibilité existe pour les collectivités. Il serait souhaitable que la protection de l'environnement soit considérée avec autant d'attention que la concurrence.

Eric TERRIER

L'AESN mène-t-elle des actions dédiées à la jeunesse en matière d'éducation ?

André BERNE

L'agence de l'eau n'applique pas de politique de ségrégation selon l'âge. Il existe des actions comme les classes d'eau qui assurent des aides pour former des élèves à la citoyenneté sur l'eau. Ces classes s'adressent aussi à des publics adultes. Il est important que chaque citoyen prenne conscience de ce qu'il est possible de faire pour aider la planète. L'Agence ne sert qu'à aider les acteurs qui choisissent de s'impliquer.

Eric TERRIER

Quelle est la position de Guerlain en matière d'innovation et de créativité ?

Frédéric GODE

La première démarche consiste à mesurer afin de prendre conscience de la possibilité de réduire. Il est ensuite nécessaire de trouver des façons d'assurer un système d'amélioration continu. Par exemple, une action consiste à proposer aux employés de recharger leurs véhicules électriques. Un projet de micro-ferme est aussi en cours d'installation afin de produire des fruits et des légumes destinés au restaurant de l'entreprise.

Eric TERRIER

Les activités sont habituellement très compartimentées. Inviter un agriculteur à créer une ferme sur un site industriel ouvre la porte à la mise en place d'activités hybrides et au développement de projets qui touchent différentes structures publiques et privées.

André BERNE

Des milliers d'idées foisonnent partout afin de rendre la société plus citoyenne et plus humaine.

Hubert SAINT

En matière d'aménagements urbains, il est nécessaire d'imaginer comment ils seront utilisés par les activités humaines.

Eric TERRIER

Au niveau de la Métropole, les communes sont-elles soutenues individuellement pour développer des projets innovants ?

Frédéric CHARRIER

L'objectif consiste à développer des synergies. Certaines communes se sont déjà engagées sur la question du changement climatique. Le travail en collectivité est favorisé afin de consolider les réseaux d'actions positives. Il est souhaitable de développer un dispositif afin que les communes qui agissent entraînent d'autres communes. L'objectif est de créer des

réseaux de synergie sans que la Métropole soit forcément pilote. Les modèles sont hybrides et leurs mises en place consistent à expérimenter au quotidien.

Oswald SAUVAGE

De nombreux projets semblent intéressants mais la communication vers les jeunes reste peu mise en avant. Il est souhaitable de développer les liens avec l'Éducation nationale qui s'ouvre de plus en plus au monde professionnel, aux collectivités et aux associations. Il existe un important travail à mener ensemble afin de stimuler l'imagination des jeunes et les inciter à trouver eux-mêmes des solutions.

Eric TERRIER

L'agriculture de conservation est-elle une forme d'adaptation ? Quelles autres innovations sont envisageables dans le monde agricole ?

Christophe NAUDIN

L'agriculture française est en pleine transformation de son modèle. Mon travail consiste à améliorer chaque jour les techniques afin que ce modèle perdure dans le temps. L'objectif est de produire en améliorant la qualité des sols.

Bernard DUROURE

Vice-président de la Fédération Française de canoë-kayak

Il est regrettable que les expériences présentées cet après-midi ne relatent aucune action menée par des structures associatives.

Oswald SAUVAGE

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Eure est une association loi 1901, entièrement financée par des collectivités et des services publics, donc totalement indépendante. En dehors des actions liées à l'éducation, elle accompagne les particuliers en rénovation énergétique, les communes de moins de 10 000 habitants pour des projets de rénovation de bâtiments publics, et développe une filière bois énergie pour les particuliers et les communes.

Eric TERRIER

Jean-Albert DELACOURT, Président de l'association Les Amis de Dreux-Koudougou, était présent ce matin.

L'ensemble des participants sont invités à signer l'engagement en faveur de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

Les acteurs suivants ont à cette occasion signé l'acte d'engagement :

- Agglomération du pays de Dreux
- Association Syndicale Autorisée de la Scie
- Conseil Economique Social et Environnemental Centre-Val de Loire
- Commune de Gué de Longroy
- Coopérative Interface Céréales
- DRAAF Normandie
- Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir
- Fédération de Pêche de Seine-Maritime
- Fédération Française de Canoé Kayak
- France Nature Environnement Normandie
- Mairie de Saint Martin de Nigelles
- MJC de Bernay
- Métropole Rouen Normandie
- S.I.A.E. de la Vallée de l'Eure

- Syndicat de Bassin Versant de Saint Martin de Boscherville
- Syndicat de Bassin Versant de l'Austreberthe
- Syndicat des Eaux du Roumois Plateau nord
- Syndicat de Rivière de l'Eure 1ère section
- SIVOM de Belhomet
- Syndicat Mixte du SAGE du Cailly
- Veolia Eau Normandie
- Communauté de communes Roumois Seine
- Agence Régionale de l'Environnement Normandie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir
- Fédération APNE 27
- Association du Val d'Avre

Conclusion

Hubert DEJEAN DE LA BATIE

Président de la COMITER Seine-aval, Vice-Président du Conseil régional Normandie

Je n'ai malheureusement pas pu assister à l'ensemble de la journée, mais cette cérémonie de signatures est un succès et je me réjouis de voir que nous sommes tous engagés dans des démarches volontaristes d'adaptation au changement climatique.

Je souhaite insister, pour clore cette journée d'échanges, sur deux thématiques importants pour le territoire Seine-aval. La baisse programmée des étiages, notamment sur la Seine, ne sera pas sans conséquences sur notre politique de gestion de l'eau, notamment en ce qui concerne les rejets dans les cours d'eau. Une attention particulière doit également être apportée à l'organisation des acteurs sur le littoral pour la gestion du trait de côte et le risque submersion marine.

Ce compte rendu a été rédigé par l'agence Avec des Mots (www.avecdesmots.com)

Synthèse – Forum de la Direction territoriale Seine-Aval
3 octobre 2017

© AESN 2017